

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Orientations sur le centre-bourg et les hameaux de Yèbles



Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Yèbles

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Dans le cadre de la révision du P.L.U. en cours, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune de Yèbles.

Suite au diagnostic communal, la réflexion a été menée en examinant le territoire au travers de six grandes thématiques :

- Le développement de l'habitat
- L'habitat
- Les équipements
- Les moyens de transports et la mobilité
- L'optimisation des ressources
- L'environnement, la biodiversité et le paysage

Ainsi, quatre grandes orientations pour l'avenir de la commune sont proposées :

Poursuivre le développement économique

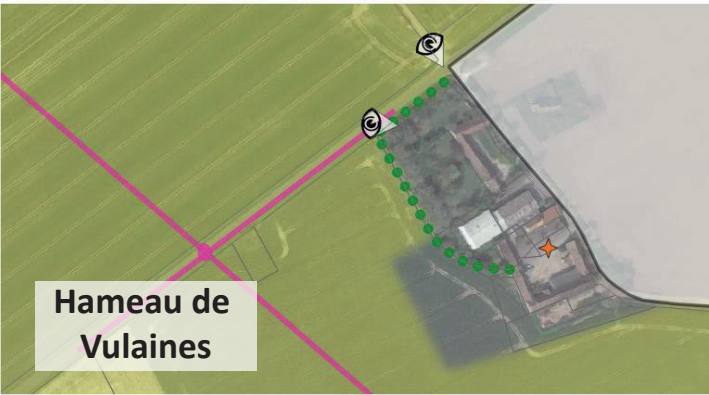
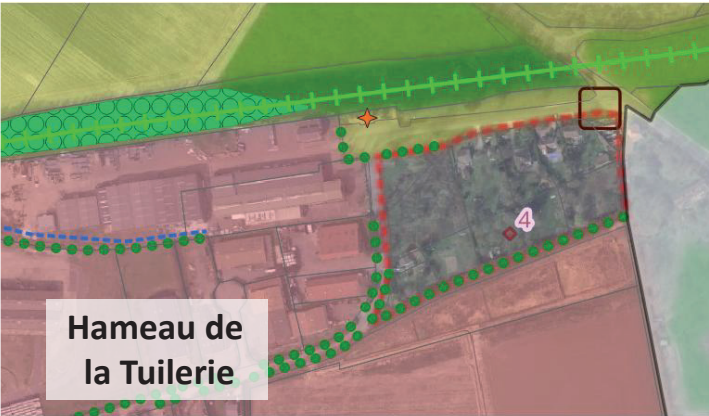
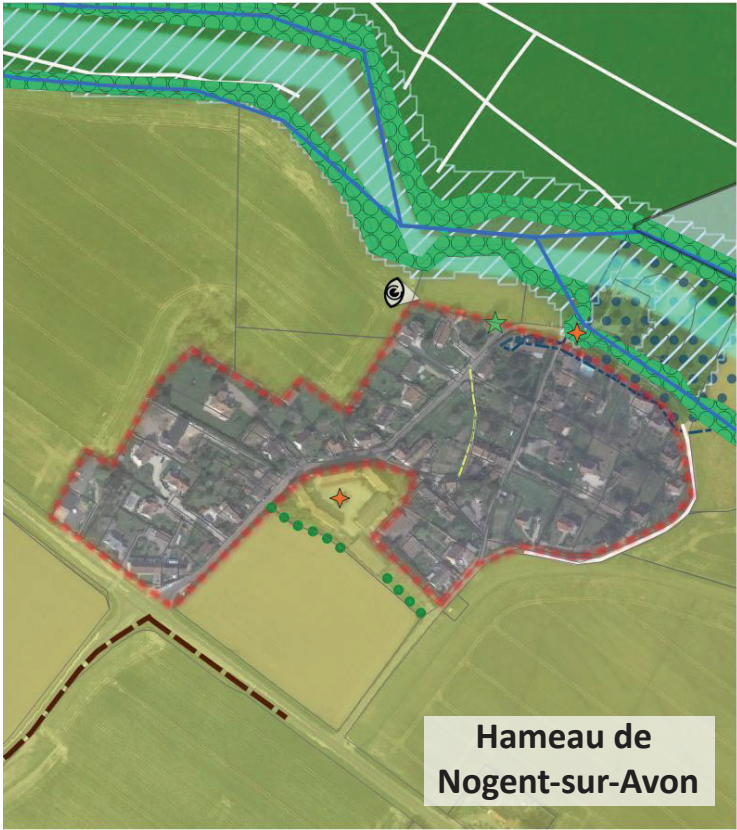
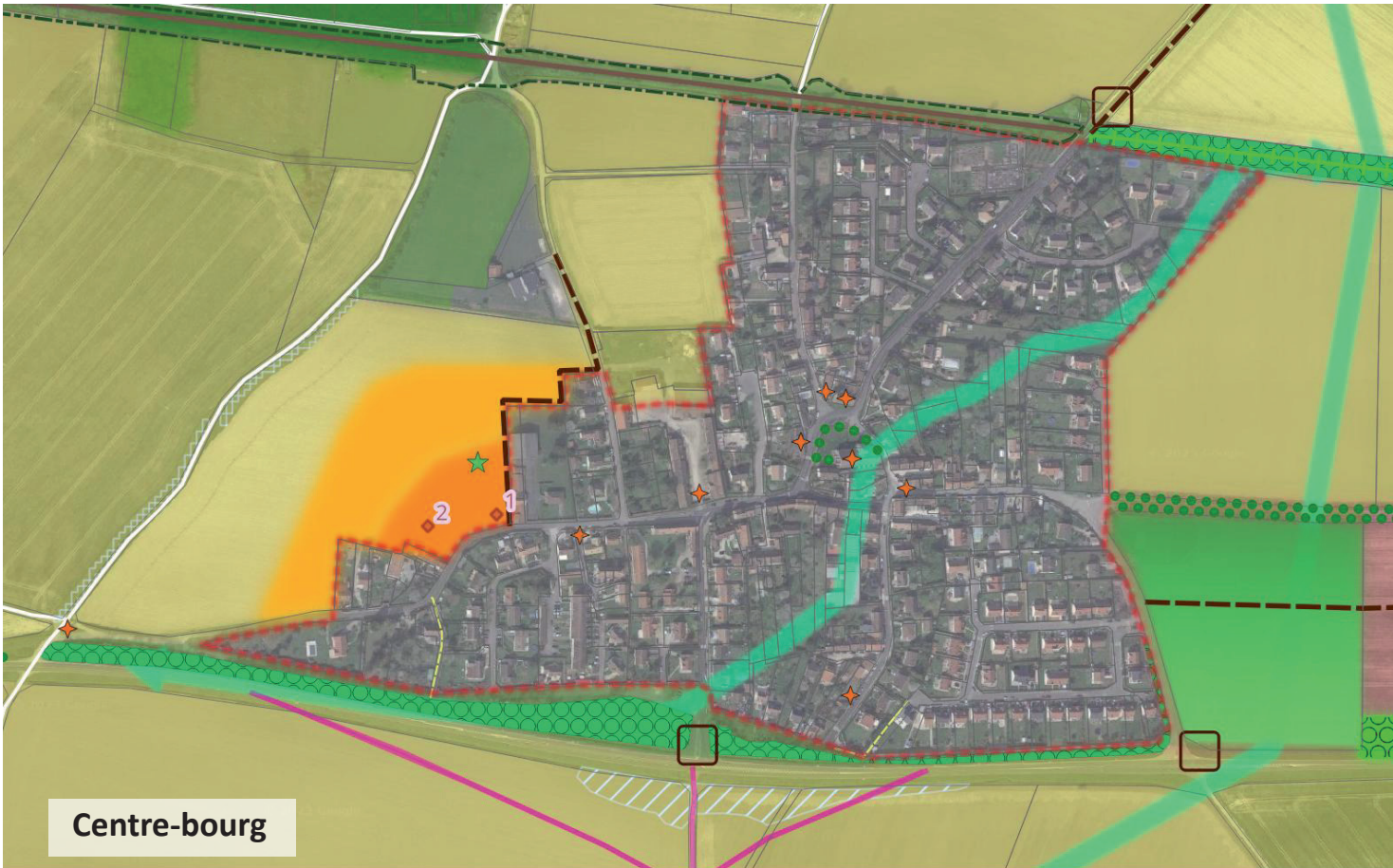
Tendre vers un développement urbain durable

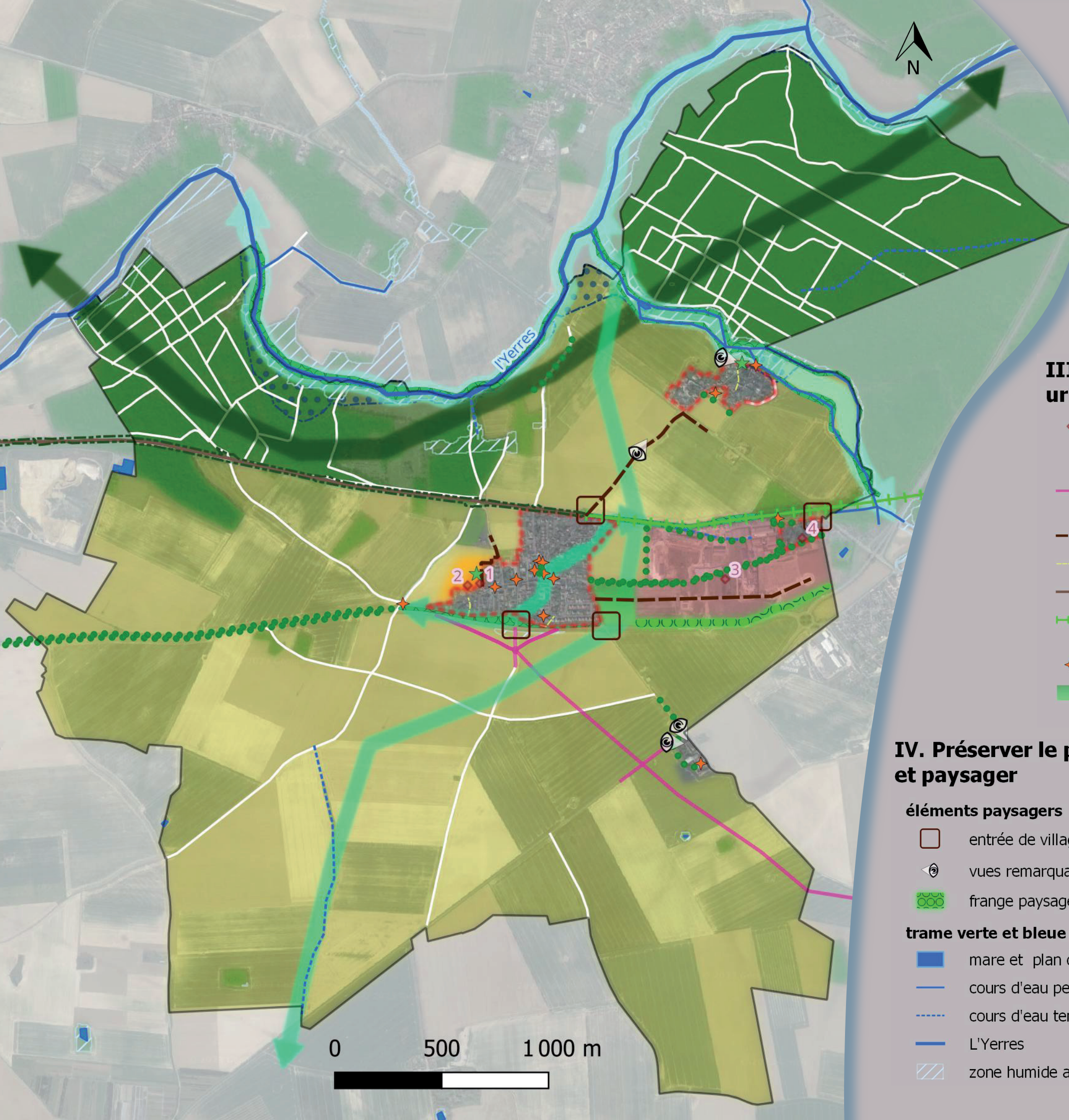
Préserver et améliorer le fonctionnement urbain et le cadre de vie

Préserver le patrimoine environnemental et paysager

Dans le cadre de la concertation avec la population, un registre est disponible en mairie afin de recueillir vos attentes, suggestions et remarques au fur et à mesure du déroulement des études.

Le présent document expose une synthèse cartographique du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) consultable en mairie.





I. Poursuivre le développement économique

- espace économique en cours de développement
- ressource sylvicole à préserver
- espace agricole à préserver
- chemins agricoles et forestiers à préserver

II. Tendre vers un développement urbain durable

- optimiser le tissu urbain existant tout en préservant localement des coeurs d'îlots et des jardins
- projet en cours de "La Rose de la Brie"
- développer l'habitat, dans la continuité du projet de "La Rose de la Brie"

III. Préserver et améliorer le fonctionnement urbain et le cadre de vie

- équipement collectif à réaliser: garderie (1); services techniques (2); maison de santé (3); maison des assistantes maternelles et micro-crèche (4)
- contournement de Guignes déclaré d'utilité publique (projet départemental de Seine-et-Marne)
- liaison douce à créer
- chemin piéton au sein du tissu urbain à conserver
- liaison douce du chemin des Roses à préserver
- ancienne voie ferrée permettant la prolongation du chemin des Roses
- bâti remarquable à préserver
- espace paysager et de loisir à développer pouvant accueillir des équipements collectifs

IV. Préserver le patrimoine environnemental et paysager

éléments paysagers

- entrée de village de qualité à préserver
- vues remarquables à préserver
- frange paysagère en cours de réalisation
- arbre ou groupement d'arbres remarquable
- alignement d'arbres
- haie, ripisylve et bande arborée
- Espace Naturel Sensible du Chemin des Roses
- corridor de la sous-trame arborée
- corridor alluvial
- corridor écologique

trame verte et bleue à préserver et conforter

- mare et plan d'eau
- cours d'eau permanent
- cours d'eau temporaire
- L'Yerres
- zone humide avérée

risques et nuisances

- secteur inondable